

Consignes d'utilisation et entretien

Un assainissement non collectif demande nettement plus d'attention qu'un assainissement collectif en ce qui concerne son **entretien** et son **utilisation**. Que peut-on faire pour éviter tous dysfonctionnements et donc rendre plus efficace son système assainissement non collectif ?

Consignes d'utilisation

PRÉTRAITEMENT

Les prétraitements sont les fosses toutes eaux, les fosses septiques, les bacs dégraisseurs etc. Afin d'éviter tous dysfonctionnement, il ne faut pas verser :

- **LES PRODUITS dit « INFLAMMABLES »** tel l'acétone, le White-spirit, l'essence, le fuel, le diluant, les produits dégraissants, etc. Ils arrêtent la fermentation qui est indispensable au bon fonctionnement.
- **LES OBJETS PLASTIQUES** (sacs, lingettes, serviettes hygiéniques, préservatifs) tous ces produits sont à jeter à la poubelle ! Difficilement dégradables, ils colmatent le système de sortie.
- **LES LÉGUMES** : Gratter la terre avant lavage. Elle s'amasse dans la fosse.
- **HUILES DE VIDANGE ET DE FRITURE** : Nettoyer les ustensiles de cuisine avant lavage et jeter la graisse à la poubelle. Les huiles de vidange seront déposées à la déchetterie. Elles figent et colmatent les tuyaux à l'entrée du système.
- **LES MÉDICAMENTS ET EAU DE JAVEL** : Les médicaments seront rendus à la pharmacie et un seul verre d'eau de javel par semaine est toléré par la fosse. Ils stagnent la production de bactéries.
- **LES EAUX DE GOUTTIÈRE, PISCINE, RÉSERVOIR**, ne sont pas à brancher sur l'installation d'assainissement. Le mouvement de décantation est perturbé, elles posent des problèmes de montée en charge lors de fortes pluies.

TRAITEMENT

Les traitements sont les tranchées d'épandage, les filtres à sable vertical drainés, les filtres à sable vertical non drainés, les filières compactes, les tertres d'infiltration, etc. Il est strictement interdit de :

- **Planter de la végétation** à moins de 3mètres de l'installation d'assainissement non collectif. Les racines colmatent les drains d'épandage, déplacent et perforent les canalisations.
- **Stationner, circuler et stocker des charges lourdes** au dessus du dispositif. L'écrasement du dispositif entraîne la casse des canalisations et donc une répartition de l'effluent non traité directement dans le milieu naturel.
- **Mettre en place une couche imperméable** (béton, bitume), la mise en place d'un « imperméable » arrête tout échange entre le dispositif et l'air nécessaire à un bon fonctionnement.
- **Cultiver au dessus du dispositif** car un trou dans le géotextile provoque un colmatage rapide.

Consignes d'entretien

FOSSE TOUTES EAUX : Vérifier la hauteur de boue accumulée dans le fond. Si les boues occupent plus des 50% de la capacité de la fosse, faire vidanger la fosse.

Attention : Les vidanges doivent être effectuées par un **organisme agréé** selon les articles 15 et 16 de la section 4 de l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions techniques. La loi exige une traçabilité de l'évacuation des sous produits d'un assainissement non collectif : Garder alors précieusement les « bordereaux d'identification et de suivi des matières de vidanges » fourni par le vidangeur lui même.

PRÉFILTRE : Il doit être nettoyé tous le 6 mois environ. Il faut sortir les pouzzolanes (ou autres) et les passer au jet d'eau puis les remettre en place. Si le résultat n'est pas net, les remplacer par du neuf.

BAC DÉGRAISSEUR : Il doit être vidangé tous les ans. Il est également conseillé de procéder régulièrement (trimestriellement) à quelques vérifications telles que :

- le volume des dépôts et des graisses,
- l'absence d'odeurs,
- le non colmatage des canalisations d'amenée et d'évacuation,
- l'absence de corrosion de la partie en béton non immergée.

UNITÉ DE TRAITEMENT : Pour toute filière de traitement qui soit, vérifier l'état des regards de visite, de collecte et de répartition des effluents afin de s'assurer du bon écoulement à travers les drains. Si des matières stagnent dans les regards, les enlever et nettoyer les regards au jet d'eau.